

Garantie	Formule		
	Essentiel	Confort	Optimal
Incendie et événements assimilés	■	■	■
Dommmages électriques aux appareils	■	■	■
Dommmages électriques aux bâtiments	■	■	■
Bris de vitres (y compris vérandas et balcons)	■	■	■
Dégâts des eaux	■	■	■
Surconsommation d'eau suite à une fuite			■
Tempêtes et grêle	■	■	■
Catastrophes naturelles, actes de terrorisme et attentats	■	■	■
Avalanches, poids de la neige, gel, inondations		■	■
Catastrophes technologiques	■	■	■
Dommmages occasionnés par des brûlures de cigarettes			■
Perte du contenu du congélateur, du réfrigérateur ou d'une cave à vins, suite à une coupure de courant ou une panne		■	■
Vol	■	■	■
Vols dans les caves et dépendances sans communication directe avec l'habitation		■	■
Vol hors domicile ⁽¹⁾			■
Chocs de véhicules (dommmages occasionnés à votre habitation par un véhicule)	■	■	■
Responsabilité civile habitation	■	■	■
Responsabilité civile vie privée (dommmages causés aux tiers par un membre de votre famille, les personnes travaillant à votre domicile, ou encore vos animaux domestiques) défense et recours ⁽¹⁾	■	■	■
Remboursement (pendant une durée pouvant aller jusqu'à 2 ans) du loyer ou des mensualités de votre prêt immobilier dans le cas où, après un sinistre, vous ne pouvez plus occuper votre logement,		■	■
Tous risques accidentels (dommmages affectant les biens assurés immobiliers et mobiliers en tous lieux)			■
Accidents corporels intervenant dans votre habitation ou dans votre jardin (par exemple, une chute dans un escalier) et entraînant une incapacité permanente ou un décès ⁽¹⁾			■
Assistance 24 h / 24 h	■	■	■

Options

Cadre de vie Pour protéger votre jardin et ses équipements (dommages occasionnés aux clôtures, piscines, serres, canalisations enterrées, ...)		■	■
Défense juridique familiale⁽¹⁾ Pour bénéficier d'une aide juridique dans le cas de litiges liés à la vie quotidienne	■	■	■

(1) uniquement avec l'assurance de la résidence principale

Niveaux d'indemnisation en cas de sinistre

Habitation et mobilier	vétusté déduite	valeur à neuf, déduction faite d'une vétusté maximum de 25 %	valeur à neuf
Appareils électriques, électroniques, vêtements	vétusté déduite	valeur à neuf pour les appareils âgés de moins de 3 ans	valeur à neuf